



# **CHANTIERS VERTACO**

**ÉTÉ 2026**

**Commune de Villard-de-Lans**

# Chantiers Vertaco été 2026 - Présentation générale

## A. Principes de fonctionnement des Chantiers Vertaco

- Ils sont proposés aux jeunes **domiciliés sur le territoire de la Commune de Villard-de-Lans**, âgés de 14 à 17 ans.
- Ils se déroulent sur 4 semaines, du 20 juillet au 14 août 2026, en demi-journée - du lundi au vendredi le matin ou l'après-midi (sauf pour la Bibliothèque du mardi au samedi, l'après-midi),
  - Soit avec la Mairie de Villard-de-Lans :
    - Au sein du Centre Technique : du 20 au 31 juillet le matin, de 8H00 à 12H00
    - Au sein de la Maison du Patrimoine : du 20 juillet au 31 juillet, l'après-midi
    - Au sein de la Bibliothèque Georges Percé : l'après-midi, du 27 juillet au 14 août.
  - Soit avec l'Office Municipal de Tourisme de Villard-de-Lans : l'après-midi, de 14H00 à 18H00 ou de 15H00 à 19H00, en fonction des horaires des animations.
- Chaque jeune effectue 20 heures de travail rémunérées, sur une semaine, le matin ou l'après-midi.
- Les chantiers consistent à effectuer divers travaux :
  - Avec la Mairie :
    - Participation aux travaux dans les divers ateliers du Centre Technique municipal :
      - Espaces Verts : entretien des massifs, effleurage, arrosage...
      - Propreté : participation à la propreté urbaine, nettoyage des toilettes et rues...
      - Voirie : montage et démontage des installations des manifestations, divers travaux d'entretien...
      - Bâtiments : tâches diverses (petits travaux de peinture, etc...)
    - Participation à divers travaux au sein de la Maison du Patrimoine ou de la Bibliothèque Georges Percé : Participation à l'accueil du public, au rangement de divers documents, aux tâches administratives ;
  - Avec l'Office Municipal de Tourisme :
    - Au sein du Service Animation : Aide à la mise en place des animations, aide à l'animation, distribution de programmes et affiches, aide à la mise en place des concerts ...
- L'encadrement est assuré par un agent du Centre Technique, de la Maison du Patrimoine, de la Bibliothèque ou de l'Office Municipal de Tourisme, en fonction de l'affectation.
- Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.

Les jeunes sont rémunérés sur la base du SMIC horaire (12.02 euros – Valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2026), avec une minoration de 10 à 20 % en fonction de leur âge, en accord avec la législation du travail.

Nous sommes donc en situation professionnelle : les absences éventuelles seront justifiées et/ou décomptées.

## B. Les inscriptions

Le dossier d'inscription peut être retiré à compter du lundi 30 mars 2026 :

- Sur le site internet de la Mairie de Villard-de-Lans – <https://www.Villard-de-Lans.fr> (Vie municipale/Mairie/Recrutements)
- A l'accueil de la Mairie
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Massif du Vercors - <https://www.vercors.org/>

Le dossier d'inscription devra être retourné à la Mairie de Villard-de-Lans, 62 place Pierre Chabert, **avant le vendredi 24 avril 2026 à 16H00**. Passé ce délai, les dossiers ne seront pas pris en compte.

Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation (expliquant pourquoi le jeune souhaite travailler et participer aux Chantiers Vertaco)
- Curriculum Vitae
- Le formulaire d'inscription, dûment complété (annexe 1)
- L'autorisation parentale, dûment complétée et signée (annexe 2)

**Sans ces pièces, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.**

**Pour les jeunes qui seront retenus**, les pièces suivantes devront être fournies au plus tard lors de la signature du contrat de travail :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du jeune**
- Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle
- Une photocopie de la carte d'identité
- Tout justificatif mentionnant le numéro de Sécurité Sociale **du jeune**

La signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

## C. Le choix des candidats

Le choix des candidats sera effectué première quinzaine de mai, par une commission.

## D. Protection des données

Traitement des données personnelles :

Lors de votre demande d'inscription à un chantier Vertaco, la Mairie de Villard-de-Lans, responsable de traitement, collecte des données personnelles qui sont traitées uniquement par ses services et les tiers autorisés réglementairement. La base juridique de ce traitement est l'intérêt légitime et le contrat en cas de recrutement. Vos données personnelles collectées sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation. Dans le cadre d'une coordination territoriale des recrutements aux chantiers Vertaco et dans l'intérêt des jeunes, les noms des candidats sont échangés entre les structures (les communes, l'Agopop et la communauté de communes du massif du Vercors), responsables conjointes de ce traitement de données personnelles. conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Mairie de Villard-de-Lans : [rh@Villard-de-Lans.fr](mailto:rh@Villard-de-Lans.fr)

# ANNEXE 1

## Formulaire d'inscription

A retourner à la Mairie de Villard-de-Lans, avant le 24 avril 2026 à 16H00

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Adresse mail :** .....

**Téléphone :** .....

### Nom et prénom du (des) responsable(s) :

**1/ Nom et prénom :** .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Téléphone pendant les chantiers : .....

**2/ Nom et prénom :** .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Téléphone pendant les chantiers : .....

Avez-vous déjà participé à un chantier Vertaco à Villard-de-Lans ?

- Si oui, en quelle année :

Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier Vertaco à Villard-de-Lans et votre demande n'a pas été retenue ?

- Si oui, en quelle année :

### CHOIX DE LA PERIODE : Merci de cocher les cases correspondant à vos disponibilités

Du 20 juillet au 25 juillet 2026	Du 27 juillet au 1 <sup>er</sup> août 2026	Du 3 août au 8 août 2026	Du 10 août au 14 août 2026

### CHOIX DU SERVICE : Merci de numéroter les services par ordre de préférence

	Office Municipal de Tourisme	Centre Technique	Maison du Patrimoine	Bibliothèque Georges Perec
Ordre de préférence de 1 à 4				

## ANNEXE 2

### Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

.....

Représentant légal de l'enfant :

.....

L'AUTORISE à :

- Participer aux chantiers Vertaco organisés par la Commune de Villard-de-Lans (Centre Technique municipal + autres Services de la Mairie + Office Municipal de Tourisme) durant l'été 2026 ;
- Etre véhiculé pour les déplacements durant les Chantiers : véhicule Mairie ou Office Municipal de Tourisme ;
- Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge ;
- Conclure un contrat de travail avec la Commune de Villard-de-Lans, dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent.

**Rappel** : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

J'autorise, si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à ....., le .....

**Nom + Prénom manuscrits et signature du représentant légal**

**P.S. Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.**